



20-21 mars 2027

RÈGLEMENT DES COURSES



**Semi-Marathon
10 km**



**Marathon
5 km**

Organisation

La 28^e édition des « Foulées Vichyssoises » est organisée le samedi 20 mars et dimanche 21 mars 2027 par le Racing Club Vichy Athlétisme avec le soutien de la Ville de Vichy, la ville de Cusset, la Ville de Bellerive-sur-Allier et de Vichy Communauté.

Comme l'année précédente, organisation d'un semi-marathon, d'un 10 km, d'un 5 km et de 3 courses pour les enfants et une nouvelle course de 5 km et une nouvelle course, le marathon (42,195 km)

Mesures sanitaires

Pour lutter contre la propagation du virus COVID-19, l'organisation des Foulées Vichyssoises appliquera les mesures sanitaires en vigueur à la date à la course (réglementation nationales et dispositions particulières de la Fédération Française d'Athlétisme).

Ces mesures sont détaillées dans un document annexe, susceptible d'évoluer, consultable et téléchargeable sur le site Internet des Foulées Vichyssoises.

Programme

Samedi 20 mars 2027

Courses labélisées (classantes et qualificatives aux championnats de France) :

- 14h30 **Départ du 5 km** (label bronze), course ouverte à partir de la catégorie minimes (2013 et avant)
- 15h30 **Départ du 10 km** (label argent), course ouverte à partir de la catégorie cadets (2011 et avant)

Courses jeunes (médaillages participatives pour tous les enfants) :

- 17h00 **Cavalcade des Champions**, 1000 m pour la catégorie Éveil Athlétique (nés de 2018 à 2020)
- 17h15 **Trotte des As**, 1000 m pour la catégorie Poussins (nés en 2016-2017)
- 17h30 **Course des Géants**, 1500 m pour les catégories Benjamins et Minimes (nés de 2012 à 2015)

Les coureurs en catégorie Minimes ne peuvent participer qu'à une seule course (course des Géants de 1 500 m à 17h30 ou 5 000 mètres à 14h30).

Dimanche 21 mars 2027

Courses labélisées (classantes et qualificatives aux championnats de France) :

- 08H00 **Départ marathon** (label bronze), course ouverte à partir de la catégorie espoir (2007 et avant)
- 11H30 **Départ semi-marathon** (label argent), course ouverte à partir de la catégorie juniors (2009 et avant)

Pour toutes les courses :

- Départ dans le Centre Omnisports Pierre Coulon, parking du Palais du Lac à Bellerive-sur-Allier ;
- Arrivée dans le Centre Omnisports Pierre Coulon, entre le Palais du Lac et le Lac d'Allier à Bellerive-sur-Allier.

Parcours semi-marathon et marathon :

- Autour du Lac d'Allier, sur les communes de Bellerive-sur-Allier et Vichy, centres-villes de Vichy et Cusset ;
- Une boucle pour le semi et deux boucles pour le marathon.

Parcours du 10 km :

- Une boucle autour du Lac d'Allier sur les communes de Bellerive-sur-Allier et Vichy.

Parcours 5 km :

- Dans et autour du Centre Omnisports Pierre Coulon à Bellerive-sur-Allier.

Courses jeunes :

- Dans le Centre Omnisports Pierre Coulon autour du parking du Palais du Lac à Bellerive-sur-Allier.

Le détail des parcours se retrouve sur les plans sur la page Les Courses du site internet.

Les voies empruntées par le parcours peuvent avoir sur, quelques mètres, des revêtements et des adhérences variables (stabilisé, bitume, béton, bois, pierre, pavés...) et quelques obstacles éventuels (trottoirs, rétrécissements, mobiliers urbains, croisements de coureurs...). Il appartient à chaque participant d'être vigilant pour sa propre sécurité et pour la sécurité des autres participants et spectateurs.

L'organisateur de la course ne serait être tenu responsable d'un accident résultant du manque d'attention du participant.

Barrières horaires

Pour des raisons de sécurité (réouverture des voies de circulation, contraintes d'organisation), une barrière horaire a été fixée par l'organisation. Au-delà, les coureurs seront arrêtés et non classés.

Ces barrières seront de

- 1h00 pour le 5 km ;
- 1h30 pour le 10 km ;
- 3h00 pour le semi-marathon ;
- 6h15 pour le marathon (temps de passage : 2h45 au semi-marathon).

Assurances

L'organisateur est couvert par une responsabilité civile. Les licencié(e)s bénéficient des garanties liées à leur licence. En outre, l'organisateur dégage toute responsabilité en cas de dommages corporels causés à des participants non assurés personnellement.

Sécurité

Le dispositif de sécurité est assuré par les signaleurs officiels de l'organisation.

Le service médical se compose d'un médecin, d'un organisme agréé de secouristes et d'ambulances.

Un coureur présentant des signes de défaillance physique pourra être arrêté par les officiels hors stade ou le service médical.

L'arrivée est strictement réservée aux coureurs inscrits. Pour des raisons de sécurité, aucun accompagnant ou enfant ne sera accepté pour franchir la ligne d'arrivée.

Ravitaillement

Des postes de ravitaillement sont disposés sur le parcours et à l'arrivée, selon la réglementation en vigueur.

Il est strictement interdit d'abandonner des déchets sur le parcours sous peine de disqualification. Des poubelles seront à disposition sur les zones de ravitaillement.

Droit à l'image

Les concurrents autorisent les organisateurs, les partenaires et les médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation aux épreuves, sur tous les supports, dans le monde entier et pour une durée illimitée.

Inscriptions

Aucune inscription ne sera prise par téléphone.

Aucune inscription ne sera prise sur place.

Les inscriptions par Internet sont obligatoires et seront acceptées jusqu'au vendredi 20 mars 2026 dans la limite du nombre de dossards disponibles à 12h00 sur le site des Foulées Vichyssoises : www.foulees-vichyssoises.fr

En cas de difficulté numérique, vous pouvez vous adresser à la « Maison France Service » la plus proche (coordonnées auprès de votre mairie).

Contact par courriel : comiteorganisationfouleesvichy@gmail.com

Les inscriptions pour les courses jeunes se feront en ligne sur le site des Foulées Vichyssoises (www.foulees-vichyssoises.fr) avec un paiement entièrement reversé à l'association ONCO and CO (association d'accompagnement pour les personnes malades et leurs proches).

Les inscriptions des participants mineurs ne sera possible qu'avec une autorisation parentale (voir sur le site d'inscription en ligne).

Handisport

Les courses sont ouvertes aux concurrents handisports avec départs anticipés et classements séparés.

Les joëlettes sont acceptées avec départ en fin de sas.

Santé personnes majeures

Pour les personnes majeures de toute nationalité, leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA – Santé et Encadrement et autres fédérations, licences étrangères ne sont pas acceptées.
- D'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Pass Prévention Santé (PPS) d'une validité de moins de 12 mois le jour de l'épreuve. Le Pass Prévention Santé est mis en place par la Fédération Française d'Athlétisme et accessibles avec leurs conditions d'utilisation depuis la plateforme www.pps.athle.fr.

Santé personnes mineures

Pour les personnes mineures de toute nationalité (Catégorie U14 (Benjamin) ou supérieure au sens de la réglementation FFA), l'inscription à une des courses des Foulées vichyssoises et soumise à la présentation à l'organisateur soit :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA – Santé, Encadrement et Découverte et autres fédérations ne sont pas acceptées.
- D'un questionnaire relatif à son état de santé renseigné conjointement par l'athlète et les personnes exerçant l'autorité parentale, dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du Ministre chargé de la santé et du Ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur attestent auprès de la FFA que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. À défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de la course à pied datant de moins

de 6 mois. À la fin du questionnaire, **une attestation valable uniquement pour cette course** est délivrée automatiquement.

Remboursement

Pas de remboursements en cas d'annulation des courses, cause indépendante de notre volonté (sécurité, météo, arrêté préfectoral etc.) Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Aucun remboursement pour quelque motif que ce soit ne sera accepté. Néanmoins, il vous est proposé de souscrire à une garantie annulation en option lors de votre inscription uniquement.

Acceptation du présent règlement

En vous inscrivant aux courses des foulées Vichyssoises, vous reconnaissez avoir pris bonne note du présent règlement et vous engagez à vous y conformer.

Tarifs

Pour tous les modes d'inscription :

- | | |
|-----------------|------|
| - Marathon | 60 € |
| - Semi-marathon | 33 € |
| - 10 km | 25 € |
| - 5 km | 13 € |

Pour les licenciés FFA, réduction de 2€ sur le 5 km, 10 km, semi-marathon et réduction de 3€ sur le marathon.

- Tarifs pour les courses jeunes 3 € reversés intégralement à l'association ONCO & CO.

Retrait des dossards

Uniquement si le dossier est complet.

Une pièce d'identité devra être présentée pour retirer les dossards.

5 KM – 10 KM – Courses jeunes

Les retraits des dossards se feront à « l'espace du parc » du Centre Omnisports de Vichy, Route du Pont de l'Europe, Bellerive-sur-Allier :

- Vendredi **19/03/2027** de 14h00 à 19h00
- Samedi **20/03/2027** de 10h00 jusqu'à 30' du départ

Semi-marathon – Marathon

Les retraits des dossards se feront à « l'espace du parc » du Centre Omnisports de Vichy, Route du Pont de l'Europe, Bellerive-sur-Allier :

- Vendredi **19/03/2027** de 14h à 19h00
- Samedi **20/03/2027** de 10h00 à 19h00.
- **Pas de retrait de dossards le dimanche pour le marathon**
- Pour le semi-marathon, retrait possible pour les retardataires le dimanche 21/03/2027 de 8h30 à 10h30 à l'espace du parc du Centre Omnisports de Vichy
- Aucun dossard ni confirmation d'inscription ne seront envoyés par courrier.

Vous pouvez vérifier votre inscription sur le site Internet des Foulées Vichyssoises sur la page « **Êtes-vous inscrit ?** ».

Transferts des dossards

Une bourse d'échange, revente de dossards et assurance annulation sont possibles sur notre plateforme d'inscription Sportips (lien sur le site des Foulées Vichyssoises) jusqu'au 07/03/2026. Conditions précisées sur notre plateforme d'inscription

Cession de dossard hors plateforme d'inscription

Aucun transfert d'inscription en dehors de la plateforme d'inscription n'est autorisé quel qu'en soit le motif. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Port du dossard

Selon la réglementation en vigueur sur les courses sur route labellisées, les ceintures portes dossards ne sont pas autorisées. Le dossard devra être entièrement visible lors de la course, fixée sur la poitrine à l'aide de 4 épingles et ne sera ni plié, ni découpé.

Sas et meneurs d'allure

Pour le marathon, le semi-marathon, le 10 km et le 5 km, des sas « Élite, dans la limite de 50 dossards » et « Préférentiel » sont ouverts aux coureurs pouvant justifier d'un résultat en course inférieur aux temps dans le tableau ci-dessous (performance établie après le 1^{er} janvier 2025).

Toutes demandes de SAS Elite et Préférentiel doivent être adressées à fouleesvichyssoises@orange.fr

Sas	Marathon		Semi-marathon		10 km		5 km	
	Homme	Femme	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Élite	< 2h36	< 3h12	< 1h15	< 1h26	< 34'	< 39'	< 15'40	< 18'20
Préférentiel	< 3h00	< 3h40	< 1h28	< 1h40	< 40'	< 45'	< 17'30	< 20'

Des meneurs d'allure sont prévus sur le marathon uniquement

Pour une bonne fluidité de la course, il est conseillé d'accéder aux SAS horaires correspondant à votre niveau. Pas d'inquiétude, votre temps réel sera détecté au passage de la ligne de départ

Attention : fermeture des SAS 10' avant le départ de chaque course

Sas	Marathon	Semi-marathon	10 km
1	3h00'	1h30'	0h40'
2	3h15'	1h40'	0h45'
3	3h30'	1h50'	0h50'
4	3h45'	2h00'	0h55'
5	4h00' / 4H15'	2h10'	1h00'

Chronométrage et contrôle

Courses labélisées

Les organisateurs des Foulées Vichyssoises ont opté pour un chronométrage avec puces électroniques fixée au dos du dossard (à ne surtout pas arracher !).

Courses jeunes

Conformément à la réglementation de la Fédération française d'athlétisme, il n'y aura ni chronométrage, ni classement pour les courses ÉVEIL ATHLÉ et POUSSINS.

Classement et chronométrage, par catégorie et sexe des BENJAMINS et MINIMES sur le 1500 M.

Contrôles

Des contrôles anti-dopage pourront être effectués.

Attention ! Les accompagnateurs non-inscrits à la course ne sont pas autorisés à accompagner les coureurs. De même les accompagnateurs en vélo sont interdits. Si cette consigne n'est pas respectée le coureur peut être exclu de la course.

Les coureurs sont tenus de respecter la réglementation de la course hors stade. Son non-respect pourra provoquer des sanctions. Tout comportement antisportif constaté entraînera une disqualification

Services

Parking

Les participants et les accompagnants s'engagent à stationner leur voiture sur les parkings mis à disposition par l'organisation en fonction de leur axe routier d'arrivée en suivant la signalétique mise en place le jour de la course et en s'informant les jours précédents sur le site internet.

Une signalétique pour l'accès piéton depuis les parkings jusqu'à la zone de départ de la course sera mise en place.

Attention ! Il est strictement interdit de stationner le long de la RD6e dans le prolongement Pont Barrage.

Les véhicules contrevenants seront évacués par la fourrière.

Consignes à disposition

L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de vol ou de perte.

Vestiaires et douche

Les vestiaires et douches du Palais des Sports sont ouverts aux participants.

Catégories

Catégories d'âge en 2027 (valables jusqu'au 31/08/2027) :

Catégorie	Code	Année de naissance
Masters	MA	1992 et avant
Seniors	SE	1993 à 2004
Espoirs U23	ES	2005 à 2007
Juniors U20	JU	2008 et 2009
Cadets U18	CA	2010 et 2011

Catégorie	Code	Année de naissance
Minimes U16	MI	2012 et 2013
Benjamins U14	BE	2014 et 2015
Poussins U12	PO	2016 et 2017
Eveil athlétique	EA	2018 à 2020

Détail des catégories Masters :

Catégorie	Code	Année de naissance
Masters H et F	M0	1992 à 1988
	M1	1987 à 1983
	M2	1982 à 1978
	M3	1977 à 1973
	M4	1972 à 1968
	M5	1967 à 1963
	M6	1962 à 1958
	M7	1957 à 1953
	M8	1952 à 1948
	M9	1947 à 1943
	M10	1942 et avant

Récompenses :

Courses labélisées

Une médaille « Finisher » sera remise à tous les concurrents terminant le marathon, le semi-marathon, le 10 km et le 5 km.

Les remises des récompenses pour le 5 km, 10 km et courses jeunes se tiendront le samedi à partir de 17h30.

Les remises des récompenses pour le semi-marathon et le marathon se tiendront le dimanche à partir de 14h30.

Le podium sera situé à l'intérieur du Palais du Lac.

Coupes ou médailles aux 3 premiers au scratch homme et femme de chaque course.

Lot aux premiers de chaque catégorie ES, SE, MO à M10 (pas de cumul) pour le marathon.

Lot aux premiers de chaque catégorie JU, ES, SE, MO à M10 (pas de cumul) pour le semi-marathon.

Lot aux premiers de chaque catégorie CA, JU, ES, SE, MO à M10 (pas de cumul) pour le 10 km.

Lot aux premiers de chaque catégorie MI, CA, JU, ES, SE, MO à M10 (pas de cumul) pour le 5 km.

La présence à la cérémonie officielle des récompenses est obligatoire pour recevoir son prix.

Cadeaux coureurs

Un maillot millésimé de notre épreuve sera remis aux concurrents inscrits avant le 31 décembre 2026 (Date limite pour la confection des maillots)

Primes

Des primes de courses sont attribuées aux meilleurs de chaque course labélisée par sexe selon le classement scratch et en fonction de son temps.

Classement scratch	Marathon				
Performance	IB	N1	N2	N3	
Homme	≤ 2h12'30	≤ 2h15'00	≤ 2h20'00	≤ 2h24'00	> 2h24'00
Femmes	≤ 2h32'00	≤ 2h40'00	≤ 2h48'00	≤ 2h56'00	> 2h56'00
1 ^{er}	1500 €	1000€	700 €	450 €	350 €
2 ^e	1000 €	700 €	500 €	350 €	280 €
3 ^e	500 €	350 €	300 €	250 €	200 €
4 ^e	400 €	300 €	250 €	200 €	150 €
5 ^e	300 €	250 €	200 €	150 €	100 €
6 ^e	200 €	150 €	100 €	100 €	50 €

Classement scratch	Semi-marathon				
Performance	IB	N1	N2	N3	
Homme	≤ 1h02'15	≤ 1h04'00	≤ 1h05'30	≤ 1h07'00	> 1h07'00
Femmes	≤ 1h12'00	≤ 1h14'30	≤ 1h17'00	≤ 1h19'30	> 1h19'30
1 ^{er}	1500 €	1000 €	700 €	450 €	350 €
2 ^e	1000 €	700 €	500 €	350 €	280 €
3 ^e	500 €	350 €	300 €	250 €	200 €
4 ^e	400 €	300 €	250 €	200 €	150 €
5 ^e	300 €	250 €	200 €	150 €	100 €
6 ^e	200 €	150 €	100 €	100 €	50 €

Classement scratch	10 km				
Performance	IB	N1	N2	N3	
Homme	≤ 28'15	≤ 29'	≤ 29'45	≤ 30'30	> 30'30
Femmes	≤ 32'40	≤ 34'00	≤ 35'00	≤ 36'00	> 36'00
1 ^{er}	1500 €	1000 €	700 €	450 €	350 €
2 ^e	1000 €	700 €	500 €	350 €	280 €
3 ^e	500 €	350 €	300 €	250 €	200 €
4 ^e	400 €	300 €	250 €	200 €	150 €

Classement scratch	10 km				
5 ^e	300 €	250 €	200 €	150 €	100 €
6 ^e	200 €	150 €	100 €	100 €	50 €

Classement scratch	5 km				
Performance	IB	N1	N2	N3	
Homme	≤ 13'25	≤ 13'45	≤ 14'00	≤ 14'20	>14'20
Femmes	≤ 15'30	≤ 16'30	≤ 17'00	≤ 17'20	> 17'20
1 ^{er}	500 €	400 €	300 €	200 €	150 €
2 ^e	300 €	250 €	200 €	150 €	100 €
3 ^e	250 €	200 €	150 €	100 €	50 €

Données personnelles et liberté

Le RGPD (règlement général sur la protection des données) s'inscrit dans la continuité de la loi française n° 78-17 « Informatique et liberté » du 06/01/1978, modifiée par la loi du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles.

Conformément à la Charte informatique et liberté de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA), les données personnelles communiquées par les participants sont destinées aux responsables du RACING CLUB VICHY ATHLÉTISME organisateur de la manifestation sportive, au personnel habilité de SPORTIPS qui est la société responsable du traitement de ces données et au personnel habilité de VICHY SPORTS. Ces données sont utilisées afin d'assurer le traitement des inscriptions des participants. Les participants acceptent de recevoir par courriel des informations et newsletters concernant les épreuves organisées par le RACING CLUB VICHY ATHLÉTISME et/ou labélisées VICHY SPORTS. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier ou supprimer en contactant l'organisation courrier postal, accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé au RACING CLUB VICHY ATHLÉTISME, route du Pont de l'Europe, Centre Omnisports de Vichy, BP 92617, 03206 Vichy Cedex. Vous pouvez également vous désabonner des newsletters en vous rendant directement en bas de l'une des newsletters que vous recevez. Vos demandes seront prises en compte dans un délai maximum de 48 heures – jours ouvrables-, sauf pour les demandes transmises par courrier postal, qui requièrent un délai de 8 jours.

Les résultats et classements des compétitions officielles et des compétitions autorisées seront publiés sur le site internet de la FFA avec les données nominatives des participants. Ces résultats et classements pourront aussi être publiés sur les autres supports fédéraux.

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

Si des participants souhaitent s'opposer à la publication de leur résultat, ils doivent expressément en informer l'organisateur et le cas échéant la FFA à l'adresse électronique suivante : dpo@athle.fr.

La charte informatique et liberté de la FFA est consultable à l'adresse suivante : <https://www.athle.fr/reglement/CHARTE-INFORMATIQUE-LIBERTES.pdf>